



HAL
open science

Étude lexicographique e la notion de calme du XVIème siècle à nos jours

Pauline Delaitre, Eric Gervreau, Catherine Lavandier, Emiline Legall,
Clément Bredeloux, Jean Pruvost

► To cite this version:

Pauline Delaitre, Eric Gervreau, Catherine Lavandier, Emiline Legall, Clément Bredeloux, et al.. Étude lexicographique e la notion de calme du XVIème siècle à nos jours. *Acoustique et Techniques : trimestriel d'information des professionnels de l'acoustique*, 2010. hal-03704714

HAL Id: hal-03704714

<https://hal.science/hal-03704714v1>

Submitted on 25 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Etude lexicographique de la notion de calme du XVI^e siècle à nos jours

Pauline Delaitre, Eric Gervreau, Catherine Lavandier
Mobilité Réseau Territoire et Environnement
IUT de Cergy Pontoise
5, mail Gay Lussac
Neuville sur Oise
F-95031 Cergy Pontoise
E-mail : pauline.delaitre@u-cergy.fr,
eric.gervreau@u-cergy.fr,
catherine.lavandier@iutc.u-cergy.fr

Emmeline Legall, Clément Bredeloux, Jean Pruvost
Lexique Dictionnaire et Informatique
33, boulevard du port
F-95011 Cergy Pontoise CEDEX
E-mail : emmeline.legall@u-cergy.fr,
clément.bredeloux@u-cergy.fr,
jean.pruvost@u-cergy.fr

Résumé

Le travail consiste à définir la notion de « calme » à travers une étude lexicographique basée sur les dictionnaires, du XVI^e siècle à nos jours. Il s'intègre dans un projet plus général sur la définition des zones calmes telles qu'elles sont introduites dans la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Cette recherche lexicographique a permis de révéler quelles sont les notions qui se rattachent au calme et qui aident à sa définition. Ainsi la notion de calme est associée à un état ou un comportement individuel qui évolue au cours du temps et de l'espace, quel que soit le courant dictionnaire. Le mot calme n'est pas toujours associé au bruit. Dans le dictionnaire de l'Académie française, cette association apparaît dès la fin du XVII^e siècle, alors que dans le petit Larousse, cette association n'apparaît que très tardivement, en 1999. Ce travail débouchera sur des propositions de définition des zones calmes vis-à-vis de la directive européenne.

Un dixième de la population ne trouve pas son quartier agréable à vivre et parmi eux, la moitié se plaint du problème des nuisances sonores [1]. C'est pourquoi, afin d'améliorer notre cadre de vie, l'Union européenne a élaboré une directive sur la gestion et l'évaluation du bruit dans l'environnement [2]. Cette directive propose de mettre en place un certain nombre de mesures pour résoudre le problème de la pollution sonore. Ces actions concernent la réduction des nuisances acoustiques, mais aussi la protection des zones calmes et pourquoi pas, la création d'environnements favorables. C'est pourquoi, afin d'assurer au mieux le développement d'un milieu sonore acceptable et de répondre aux exigences de la directive, il est important aujourd'hui d'arriver à caractériser les zones calmes.

La première étape dans le processus de caractérisation consiste à établir une définition la plus complète possible du mot « calme ». Pour cela, une étude lexicographique a été réalisée à travers l'étude des corpus de dictionnaires. Utilisés comme des outils d'analyse de la langue, ils livrent, grâce à des connaissances sur leur structure, leur contenu et leur forme, des informations sur la compréhension et l'utilisation du mot. Mais au-delà de représenter un outil, le dictionnaire est également un objet, figé à une époque. De ce fait, il représente, à un moment précis, une image de la langue courante. L'étude du langage à travers plusieurs périodes permet de mettre en évidence les relations entre la société, la culture et le langage. Remonter dans le temps et étudier les dictionnaires et leur évolution à travers les siècles permettent de comprendre comment une notion se construit à travers un reflet de la société.

Le point de départ de l'étude est fondé sur l'un des premiers dictionnaires connus, le Dictionnaire françoislatin (1539) de Robert Estienne, pour s'achever avec le *Petit Larousse Illustré* (2010) et le *Nouveau Petit Robert* (2010). En partant de l'origine des dictionnaires, 1539, et en remontant à travers les siècles, une définition, la plus précise possible, du mot « calme » a été réalisée. Il a été observé par l'analyse des sens et par leurs évolutions au cours du temps, que le calme est composé de plusieurs dimensions. En partant de la date d'attestation du mot, c'est-à-dire la date où il a été vu pour la première fois dans un écrit, nous allons, grâce à des études sémantiques et des analyses investigatrices, construire la définition la plus complète possible du mot et de la notion de calme. Dans la suite du texte, toutes les citations extraites des dictionnaires respectent leur typographie.

L'analyse sémantique du calme ou la 1^{ère} investigation dictionnaire

Méthode d'analyse

Lorsque nous souhaitons définir un mot, le premier réflexe est d'aller chercher sa définition dans un dictionnaire. Cette recherche s'avère souvent satisfaisante. Néanmoins, la définition obtenue n'est pas forcément la plus complète et si l'on compare deux ouvrages, on observe rapidement des différences. En effet, l'élaboration d'un dictionnaire entraîne chez le lexicographe en charge de sa rédaction des contraintes de place, de temps et d'argent qui imposent des choix rédactionnels car le dictionnaire est un ouvrage destiné à être vendu et consulté par un vaste public.

Pour commencer cette recherche et créer une définition la plus complète possible d'un mot, nous allons réaliser une analyse lexicographique et sémantique du mot, en étudiant le sens des unités linguistiques et leurs combinaisons. Contrairement à un travail dictionnaire, qui répond à la rédaction d'un dictionnaire, la lexicographie est une étude purement scientifique des mots dont la finalité n'est aucunement commerciale [3]. Selon Bernard Quemada, lexicographe du XX^e siècle, la recherche lexicologique est réalisée en amont de l'élaboration et du travail dictionnaire. C'est un procédé efficace de rassemblement, de documentation, de classement et de réflexion sur l'ensemble des mots et sur leur signification.

Cette étude peut être couplée à ce qui est appelée la première investigation dictionnaire. Cette méthode de travail a été développée par Jean Pruvost, professeur à l'université de Cergy Pontoise, à travers l'étude et la caractérisation du mot «norme» [4]. Cette démarche consiste à «radiographier» un corpus de dictionnaires pour essayer d'en tirer plus d'informations que ce que le lexicographe pensait en avoir fourni dans la simple définition du mot. La première investigation dictionnaire consiste, plus précisément, à chercher et à comparer la définition du mot étudié dans plusieurs dictionnaires. Une analyse des différences de microstructure, de définition et de choix d'exemple va être réalisée. La microstructure du dictionnaire correspond à la structuration choisie pour traiter l'information correspondant aux mots retenus, par exemple l'arborescence des sens [5]. Cette étude est souvent basée sur ce que l'on peut considérer comme les trois dictionnaires principaux (par leurs travaux, leur taille et leur richesse) : le dictionnaire de Furetière, celui de Richelet et le *Trésor de la langue française*. La définition faite d'un mot à travers ces trois dictionnaires peut ensuite être étoffée par d'autres dictionnaires. Dans notre cas, la définition du mot «calme» a été recherchée dans onze dictionnaires différents (Figure 1), du plus ancien, le dictionnaire de Robert Estienne en 1539 au plus récent, le *Petit Larousse Illustré* et le *Nouveau Petit Robert* 2010.

Premières apparitions du mot calme

Le mot «calme» a été attesté en 1418 comme terme maritime. Il est ensuite défini en 1539, dans le premier dictionnaire de français de Robert Estienne : « Calme : *La mer calme, sans tempeste, Tranquillū mare. Quand la mer est calme, In malacis maris.* » Le terme «malacis» en latin se traduit comme calme plat de la mer. Durant les cent premières années de son utilisation, le mot «calme» n'est donc

utilisé qu'en référence à la mer. Il a d'ailleurs été à l'origine du verbe «calmir», utilisé uniquement en rapport à la mer. Dans la lignée des autres dictionnaires, la première définition du calme reste la mer calme.

Mais le calme tel que nous le connaissons aujourd'hui n'est plus considéré comme un terme maritime. La mer n'est pas le mot que nous lui associons spontanément. Alain Rey, lexicographe contemporain, dans le *Dictionnaire Culturel de la langue Française* (2005), s'est intéressé aux dates d'apparition des autres sens du mot «calme». Ainsi, on y apprend que la première occurrence du mot, lié à autre chose que la mer, est apparue en 1671 dans *Le traité des sensations, Acuité des sens* de Condillac : « Bientôt le silence de toute la nature l'invite au repos ; un calme délicieux suspend ses sens ; sa paupière s'appesantit, ses idées fuient, échappent, elle s'endort ». Quelques années après le dictionnaire de Robert Estienne, le calme intègre déjà de nouvelles dimensions. Cependant la prise en compte de ces nouvelles caractéristiques n'est pas forcément immédiate dans le langage courant. Il existe toujours un décalage entre l'apparition d'un mot et son utilisation courante. Ce décalage pouvant être plus ou moins long selon le temps d'intégration du nouveau sens.

Les trois courants dictionnaires

Les premiers dictionnaires monolingues sont apparus au milieu du XVII^e siècle. Dignes successeurs du dictionnaire de Robert Estienne, ils sont considérés comme les pères fondateurs de la dictionnaire française : le *Dictionnaire français* de Pierre Richelet (1680), le *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière (1690) et la 1^{ère} édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694). Chacun d'entre eux est la base d'un courant dictionnaire.

Le dictionnaire de Pierre Richelet (1680) est un dictionnaire dit descriptif. Chacune de ses entrées est suivie d'une définition accompagnée le plus souvent d'une citation illustrant le propos. Les dictionnaires des éditions Robert sont, aujourd'hui, les héritiers de cette construction lexicographique.

Le dictionnaire d'Antoine Furetière (1690) est un dictionnaire qui s'adresse à l'homme curieux. Les définitions y sont présentées de manière encyclopédique.

Contrairement aux dictionnaires dits descriptifs, les dictionnaires encyclopédiques développent une définition du mot en la basant sur l'idée commune de la représentation. En ce sens, les dictionnaires encyclopédiques vont plus loin que le sens strict des mots en y ajoutant une représentation plus figurative. Actuellement, les dictionnaires Larousse sont réalisés sur ce modèle de construction.

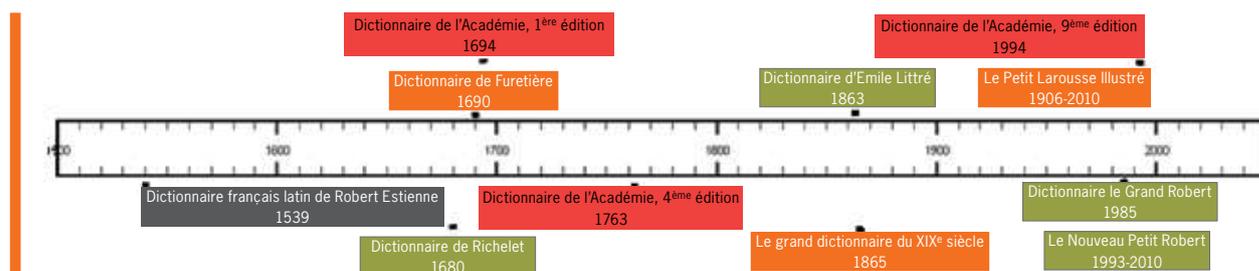


Fig. 1 : Chronologie des dictionnaires de langue française : en rouge, les dictionnaires de l'Académie, en vert, les dictionnaires descriptifs, en orange, les dictionnaires encyclopédiques

Enfin, le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) représente la norme ainsi qu'une conception puriste de la langue. Il renseigne sur la forme, l'emploi et l'étymologie du mot, c'est un dictionnaire descriptif. La définition produite a une structuration logique et apparaît très souvent accompagnée d'un exemple donnant l'usage courant du mot. Le dictionnaire de l'Académie est le fondateur d'une lignée de rééditions puisque nous en sommes aujourd'hui à la neuvième.

Le calme selon l'Académie française

Le *Dictionnaire de l'Académie française* est le premier dictionnaire à associer le calme à la notion de bruit. Dès sa première édition en 1694, il définit «calme» en tant qu'adjectif comme : « adj. des deux genres, Tranquille, sans agitation. *La mer est calme. l'air est calme. lieu calme & hors du bruit.* On dit fig. *Esprit calme. vie calme & tranquille* ». En tant que substantif, il est défini comme : « Calme. s. m. Bonace. *Quand il fut en haute mer. le calme le prit & l'empescha d'avancer. il y a de grands calmes dans cette mer-là.* Il signifie fig. *Tranquillité. Je vis icy dans un grand calme, un doux calme. le calme de l'esprit* ». A travers ces définitions, plusieurs notions du calme apparaissent. On l'associe à l'absence d'agitation, par la mer et l'esprit, et à l'absence de bruit. Cependant, sa définition historique en terme maritime a perdu de l'importance car elle se trouve reléguée derrière les termes « tranquille, sans agitation » pour l'adjectif bien qu'il reste au premier rang dans la définition du nom.

On remarque peu d'évolution jusqu'à la 4^e édition du dictionnaire de l'Académie (1762). Dans cette édition, le calme admet une nouvelle association avec la santé. On parle d'un malade calme pour dire qu'il est sans agitation et sans douleur, notion qui perdure encore actuellement. Dans la dernière édition du dictionnaire de l'Académie, édition encore inachevée, la définition du calme intègre, pour la première fois, l'idée de « quartier calme ». Un sens très proche de l'expression « zone calme » qui est à l'origine de ce travail.

Le calme dans les dictionnaires descriptifs

En 1680, Pierre Richelet dans son dictionnaire définissait l'adjectif «calme» en premier sens comme : « adj. Qui n'est point agité par la tempête [mer calme] » et en second sens comme : « Qui n'a l'esprit ni ému, ni agité [son esprit est calme] ». Il ne s'agit alors que d'absence d'agitation. L'absence de bruit n'apparaît qu'en 1863 dans le dictionnaire d'Emile Littré : « Tranquillité, absence d'agitation et de bruit », soit plus de 150 ans après le dictionnaire de l'Académie.

Par la suite, la notion de calme en rapport avec le bruit est tout naturellement présente dans *Le Grand Robert de la langue française* (1985). Dans celui-ci, elle apparaît également en deuxième définition après l'absence de vent caractérisée par « un état d'immobilité ». Dans cette définition, un complément est apporté à l'absence d'agitation et de bruit, on évoque ainsi l'idée « d'impression de repos qui en résulte, ou, péj., de stagnation qui en découle ». Le calme est présenté ici et pour la première fois dans un dictionnaire, comme favorable au repos bien que l'idée ait déjà été développée dans la littérature (cf. § Premières apparitions du mot calme).

Dans la dernière version du *Nouveau Petit Robert* 2010, le nom «calme» est offert comme « 1. État d'immobilité de l'atmosphère, de la mer. *Calme plat : calme absolu de la*

mer. ⇒ bonace. *Un voilier immobilisé dans un calme plat (⇒ encalminé)* ». Puis en deuxième définition, dans son sens «absence de bruit», il est donné de la façon suivante : « 2. Absence d'agitation, de trouble, de bruit. *Le calme de la nuit. Le calme de la campagne.* ⇒ paix, tranquillité. *Chercher le calme, aspirer au calme.* » On notera également, dans le *Petit Robert*, la présence d'expressions propres à l'usage courant du mot calme.

Le calme dans les dictionnaires encyclopédiques

Le premier dictionnaire de genre encyclopédique est celui d'Antoine Furetière (1690). Dans sa définition, un nouvel aspect du calme est mis en avant : « Temps serein et tranquille, où il ne fait aucun vent qui puisse faire avancer les navires. Ce que les Mariniers craignent le plus en pleine mer, ce sont les calmes qui durent long-temps, [...] Le calme est avantageux aux Galeres & dangereux aux vaisseaux voilliers ». Antoine Furetière dans cette définition présente l'idée qu'un calme trop long peut être dangereux. En effet, même lorsqu'un voilier n'avance pas, son équipage consomme les vivres ce qui risque en cas de prolongation d'aboutir à une situation de famine. À travers cette définition, apparaît une notion de danger associée à la présence d'un calme excessif.

Dans la suite de la structuration du dictionnaire de Furetière, nous avons le *Grand Dictionnaire du XIX^e siècle* (1865) qui définit le calme à la fois par la mer et par l'esprit. À la fin du XIX^e siècle, le calme est, dans les trois courants dictionnaires, défini par une absence d'agitation, qu'elle soit physique ou morale. Mais dans ce courant dictionnaire, l'association du calme au bruit n'est réalisée que bien plus tard et c'est à travers l'étude de chaque millésime du *Petit Larousse Illustré* (1906-2010), que nous nous apercevons qu'elle n'apparaît qu'en 1999. Cependant en 1906, le synonyme de silence est donné dans la définition et on le trouve, d'ailleurs, jusqu'en 1957. Dans le millésime de 1958, qui contient de nombreux changements, le silence n'apparaît plus. L'association du calme au sonore ne paraît donc pas encore solidement ancrée dans le langage courant. L'idée de définir le calme par l'absence de bruit n'apparaît dans les dictionnaires du *Petit Larousse Illustré* que dans le millésime de 1999 avec la définition de l'adjectif : « 1 Calme : adj. 1. Sans agitation, paisible. *Mener une vie calme.* 2. Qui manifeste de la maîtrise de soi, de la sérénité. *Rester calme. Gestes calmes.* 3. Qui fait peu de bruit. *Des voisins calmes.* 4. Qui a une activité réduite. *Les affaires sont calmes.* ». Dans la définition de l'adjectif, on ne fait plus référence à la mer alors que dans la définition du nom, l'exemple de la mer calme est toujours présent pour illustrer l'absence d'agitation.

Cette définition du calme demeure aujourd'hui inchangée et n'est plus spontanément associée à la mer.

Le champ lexical du calme ou la 2^e investigation dictionnaire

Méthode d'analyse

Après nous être intéressés à l'évolution du sens de calme, nous nous sommes penchés sur l'étude des mots et des notions qui pouvaient s'en rapprocher. Pour cela, nous avons utilisé une méthode développée par Jean Pruvost, appelée la deuxième investigation dictionnaire [4]. Cette méthode consiste à repérer tous les articles du

dictionnaire ayant eu recours au mot «calme» pour expliciter une définition. C'est-à-dire répondre à la question : quel est l'usage fait du mot «calme» dans les dictionnaires ? Ce travail, long et fastidieux, est aujourd'hui largement facilité par l'informatisation des dictionnaires et la possibilité de réaliser des recherches dites en «plein texte». Ce type de travail consiste à trouver tous les emplois du mot dans les dictionnaires indépendamment de sa définition propre. Cette méthode permet de mettre en avant le sens et l'emploi du mot dans différents contextes. Elle permet de proposer une définition beaucoup plus riche que si nous nous étions limités à la définition propre du mot et permet ainsi de construire un réseau lexical, c'est-à-dire une liste de mots en rapport avec la notion cherchée.

Pour cette étude, la deuxième investigation dictionnaire a été réalisée dans le *Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi)*. Le choix de ce dictionnaire s'est fait pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le *TLF* est un ouvrage «magistral» paru de 1971 à 1994, dirigé par Paul Imbs puis Bernard Quemada, deux grands noms de la lexicographie française. Ils y ont défini plus de 100 000 mots contenus dans 16 volumes. L'étude de ces documents permet de donner des définitions très larges des mots. On y trouve des informations sur la prononciation et l'orthographe, ainsi que sur l'étymologie et l'histoire du mot. C'est également un ouvrage résolument moderne qui, dans la suite de son édition, a été adapté en format informatique et a été rendu disponible sur internet, ce qui, d'un point de vue pratique, facilite considérablement les recherches.

En effectuant une recherche «plein texte» dans le *Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi)*, 1 278 emplois du mot et de l'adjectif «calme» ont été trouvés. Après un tri et une sélection des mots, cette recherche nous offre une liste de noms, d'adjectifs et de verbes qui se rapportent à la notion de calme. Ces mots ont ensuite été approfondis par leurs recherches dans cinq autres dictionnaires choisis pour couvrir toute l'époque d'étude. Parmi ces dictionnaires, nous avons utilisé : Le Dictionnaire de Pierre Richelet (1680), la 4^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1763), le Dictionnaire d'Emile Littré (1863), Le *Petit Larousse Illustré* (1959) et le *Nouveau Petit Robert* (2010).

Le calme en tant que lieu

De nombreux lieux sont définis par l'adjectif «calme» dans le *TLFi* et les autres dictionnaires, notamment : un asile, une oasis, un réduit, une thébaïde... et certains d'entre eux nous apportent des informations sur les dimensions du calme.

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés au mot «asile». Dans le *TLFi*, un asile est défini de la façon suivante : «Lieu de calme et de repos recherché et senti comme un lieu privilégié, souvent dans la nature». Dans le *Petit Larousse Illustré* de 1959, on le définit au sens figuré comme «lieu où l'on trouve le calme». On remarque que, que ce soit en 1959 ou plus récemment en 2004, l'asile est caractérisé comme un lieu de calme. On le décrit comme un endroit «recherché» et «privilégié» soit en d'autres termes un lieu désiré (peut être du fait qu'il soit propice au repos), caractérisé ici par la présence de la nature. De plus, l'utilisation du verbe «recherché» dans la définition, laisse sous entendre qu'une zone de calme est un lieu à trouver qui n'est pas forcément connu par avance et cette deuxième idée de caractérisation d'une zone calme vient renforcer son caractère d'endroit privi-

légié. Un «asile» dans sa définition lexicographique représente un exemple typique de zone calme.

En poursuivant les recherches sur les lieux caractérisés dans les dictionnaires par le calme, nous avons également relevé le mot «oasis». Celui-ci est défini, dans le *TLFi*, de la façon suivante : «Lieu qui tranche sur son environnement en raison de la verdure, de la fraîcheur ou du calme qu'il offre.». Cette définition nous offre, tout comme celle de l'asile, une analogie à la nature par l'utilisation du terme verdure. Mais la notion la plus importante qui apparaît ici est l'utilisation de l'expression «qui tranche avec son environnement». On trouve ainsi une idée importante de rupture entre la zone dite calme et son environnement extérieur pris en référence. La zone est calme, verte, fraîche, l'extérieur ne l'est pas. Cette idée de rupture entre deux environnements se retrouve à travers de nombreuses citations relevées lors des recherches, comme, par exemple dans le *TLF* (1971-1994): «Quand quelquefois tout s'agite et bruit en la maison, et que j'entends cela du calme de ma chambrette, le contraste me fait délices». Ici aussi, nous retrouvons l'idée de changement entre les différentes pièces de la maison et le calme de la chambre. Une oasis, dans le *Petit Larousse Illustré* 2010, est définie comme : «Lieu, situation qui procure du calme ; refuge. Une oasis de silence». Dans cette définition, on trouve dans un premier temps l'idée de refuge à travers un lieu calme. Ce mot marque là aussi une rupture avec l'environnement extérieur. Un refuge est trouvé en protection du monde qui nous entoure pris en tant que référence. Or pour qu'il y ait référence, il faut qu'il y ait changement, donc évolution. Le calme est donc sujet à une évolution spatiale. Un changement peut être ressenti lors d'un passage entre une zone agitée et une zone calme.

Une première dimension du calme ressort de cette analyse. Cette rupture implique de prendre en compte une dimension spatiale dans la définition d'une zone calme.

Les périodes de calme

Par une analyse des synonymes et notamment à travers le *Nouveau dictionnaire universel des synonymes* de Guizot (1809), une nouvelle dimension du calme peut être mise en avant. Dans ce dictionnaire, l'auteur réalise une comparaison de calme avec l'adjectif «tranquille». Ces deux mots souvent cités en synonymes ne se définissent pas de la même façon. Certes, ils expriment tous les deux l'absence d'agitation. Cependant, la tranquillité définit une situation en soit, dans le temps présent, indépendamment de toute autre situation alors que le calme, lui, est utilisé au regard des événements passés ou futurs. Le calme fait suite ou précède une situation plus agitée. Cette distinction, apportée au mot «calme», lui confère une dimension temporelle caractéristique qui ne se trouve pas dans ses synonymes.

Cette différence étant relevée, nous sommes davantage aptes à comprendre le sens des expressions couramment utilisées comme : «une nuit calme», «dans le calme de la soirée», «le calme de l'aurore»... Elles ont toutes un rapport temporel et elles sont toutes placées en comparaison d'un autre moment journalier beaucoup plus agité. Il apparaît par ces expressions que certaines périodes de la journée sont plus propices au calme que d'autres. Le calme tel qu'il se définit intègre donc une dimension temporelle qu'il ne faut pas oublier dans la définition d'une zone calme.

Les excès du calme

Par excès de calme, il faut comprendre le calme long et profond qui est associé synonymiquement au silence, comme c'est le cas, par exemple, dans le *Petit Larousse Illustré* de 1906 à 1957. Le calme est associé au silence par opposition au bruit. D'ailleurs dans le *Dictionnaire de la langue Française* d'Emile Littré (1863) le silence est défini comme « Calme, absence de bruit ». Suivant cette logique, il serait aisé de définir une zone calme par le silence qui y règne. Cependant, une zone calme doit être perçue comme une zone recherchée de bien être, où il fait bon être et se reposer. Or le silence pour la tranquillité de l'esprit n'est pas le plus approprié. Dans de nombreuses citations, le silence n'est pas associé au bien-être et au repos de l'esprit. Dans le Littré (1863), nous trouvons : « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie » ou encore « Un silence absolu porte à la tristesse ; il offre une image de la mort ; alors le secours d'une imagination riante est nécessaire ». Le silence est même dans certains cas craint et fuit, comme nous le montre cette citation extraite du *Trésor de la Langue Française* (1971-1994) : « Pour fuir l'envoûtement des vieilles choses, cette pénombre et ce silence insalubre des salles du Louvre, je suis entré à la Samaritaine ». La Samaritaine, grand magasin parisien du 1^{er} arrondissement, n'était pas réputé pour être une zone calme mais plutôt un espace de bruit et d'agitation où les gens se pressaient en tout sens. On remarquera donc que les citations accompagnant la définition du calme par le silence ne le prônent pas et que cette sorte de calme n'est subjectivement pas un calme souhaité. Le silence ne doit pas être subi. On recherche le silence comme on recherche le calme à un moment ou dans un lieu où l'on en exprime le besoin. Le silence, tout comme le calme, ne doit pas être un état permanent ; on a besoin du bruit précédent ou à venir pour apprécier toute la dimension du silence. La citation de Pierre Loti, trouvée dans le *TLF* (1971-1994) résume bien la notion de silence et de calme : « ... à la fin, cet excès de calme dans les entours est pénible, il cadre mal, il déroute et il oppresse ; on aimerait mieux de l'agitation, des cris, des fusillades ».

Tout comme une longue absence d'agitation (cf. §Le calme dans les dictionnaires encyclopédiques, la mer calme), un silence trop important n'est pas forcément souhaité. Il est le reflet du monde de l'incrédible, de l'inerte, de l'angoisse... Une zone calme ne peut donc pas être définie par le silence.

La lexiculture du calme

Méthode d'analyse

La lexiculture est un concept développé dans les *Etudes de linguistiques appliquées* par Robert Galisson, lexicologue et professeur à l'université de la Sorbonne [6]. Il désigne la culture commune qui existe autour d'un mot et la façon dont tout le monde l'utilise. La lexiculture, contrairement à la sémantique, correspond à une étude plus poussée du mot : elle ne se limite pas à l'étude du sens que l'on trouve dans l'habituelle définition dictionnaire. Cette analyse apporte une information supplémentaire sur les idées que le mot véhicule et sur son ancrage dans la langue. La lexiculture comprend tout ce qui se rattache implicitement au mot et qui se trouve enraciné

dans la culture populaire [7]. Cet aspect là du mot s'avère très souvent absent d'une définition de dictionnaire. Le mot «écureuil», par exemple, est défini dans le *Nouveau Petit Robert* 2010 comme : « Petit mammifère rongeur, au pelage généralement roux, à la queue longue et en panache, qui vit dans les bois. ». Cependant, dans tous les esprits, l'utilisation de ce mot apporte d'autres analogies comme la banque, ou l'argent. Les recherches dictionnaires effectuées précédemment, nous ont permis de mettre en avant un concept lexiculturel du calme, à savoir l'association avec la nature.

La nature, la campagne, le calme

Aujourd'hui instinctivement lorsque qu'on utilise le mot «calme», dans le sens d'un endroit calme, on a tendance à l'associer spontanément à la nature, à la campagne, au vert. Cette dimension culturelle d'association du calme et de la nature est apparue clairement dans la seconde moitié du XX^e siècle. On la trouve dans le *Grand Robert de la langue Française* d'Alain Rey (2^e édition, 1985) sous l'expression, « le calme de la campagne ». Cette expression est ensuite reprise dans de nombreux dictionnaires comme dans le *Trésor de la Langue Française* (1971-1994) : « [dans la nature] *Le calme de la campagne, des nuits* » ou « [En parlant de la nature] *Paysage, site calme* ». Puis, dans la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1992), on trouve : « un paysage calme » dans la définition de l'adjectif et « le calme de la campagne » pour le nom. Ces deux groupes nominaux de définition de la notion de calme étaient absents de la huitième édition (1932-5). Enfin, plus récemment, dans le *Nouveau Petit Robert* 2010, on trouve également l'association du calme et de la campagne.

Cette association du calme et de la campagne passe par l'idée de nature et est reliée par analogie à la couleur verte. Le mot «vert», dans le *Petit Larousse* 1959, est défini à travers l'expression « se mettre au vert » dans le sens «aller se reposer à la campagne». On retrouve, par cette expression, le verbe «se reposer» qui exprime un besoin de calme et le mot «campagne» qui est associé à la nature et par opposition à la ville. On trouve ainsi l'aspect multi sensoriel de la perception du calme.

Conclusion

La notion de calme comme nous la connaissons aujourd'hui s'est construite depuis 1418 (date d'attestation) et a évolué dans les dictionnaires depuis le XVI^e siècle. Elle a intégré, au fur et à mesure, de nouveaux sens jusqu'à devenir le calme que nous connaissons et que nous employons quotidiennement. En rapport dans un premier temps à la mer, le calme est utilisé en opposition à l'agitation : le calme après la tempête. Il est ensuite très vite rattaché à l'esprit : ni ému, ni agité. En comparaison à une situation de trouble, le calme exprime un retour à un état plus stable. Il devient alors synonyme de repos et de tranquillité. Le calme par analogie est ensuite associé à l'absence de bruit. Mais définir le calme par l'absence de bruit est une notion qui a demandé plus de 300 ans avant d'être intégré par tous les dictionnaires et donc plus largement par tous dans le langage. Aujourd'hui, reconnue en tant que telle, cette association n'était pas encore courante jusque

même dans les années 50 comme nous le montre le *Petit Larousse Illustré* avec la suppression du synonyme de silence dans la définition du calme. Or actuellement, la notion d'absence de bruit apparaît dans tous les dictionnaires de français et de ce fait, est bien ancrée dans son sens. C'est d'ailleurs dans cette signification, que le mot «calme» est aujourd'hui utilisé dans le cadre de la directive européenne sur le bruit.

Son sens, à travers la vie de la langue, n'a donc cessé d'évoluer notamment vers l'intégration d'un cadre spatio-temporel qui le différencie de ses synonymes comme tranquille. Le calme, et plus largement une zone calme, se définit par rapport à un autre instant ou un autre lieu. Cette autre situation est prise comme référence pour pouvoir juger et apprécier le caractère calme de la zone. De ce fait, la zone calme, tout comme l'asile ou l'oasis, se trouve en rupture avec l'environnement extérieur. Une zone calme apporte alors de nouveaux éléments de perception environnementale comme par exemple un renforcement du sentiment de sécurité ou du sentiment d'évasion que peut apporter la présence de la verdure... L'association du calme avec la nature ou la campagne apparaît d'ailleurs comme une idée culturelle très ancrée dans notre époque.

Tous ces éléments font du calme une situation recherchée notamment en milieu urbain et qui, lorsqu'elle est trouvée, devient privilégiée voire précieuse. Mais attention, le calme demande à être modéré et ne signifie pas le silence absolu. Le calme se définit donc par la présence d'une nouvelle ambiance sonore moins agitée que l'ambiance habituelle du milieu dans lequel nous sommes amenés à évoluer.

Dans le cadre de la directive, on pourrait donc proposer la définition suivante :

Zone calme : zone, en rupture spatiale ou temporelle avec l'agitation environnante, dont l'ambiance sonore (associée aux autres sens) est propice au repos physique ou au repos de l'esprit.

Références bibliographiques

- [1] Le Jeannic T., «On pardonne tout à son quartier sauf... l'insécurité, les dégradations, le bruit», Insee Première, n°1133 (2007).
- [2] Directive Européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, <http://eur-ex.europa.eu> (2002).
- [3] Quemada B., «Notes sur lexicographie et dictionnaire», cahier de lexicologie, n°137, pp 235-245 (1987).
- [4] Pruvost J., «A la recherche de la norme : sa représentation lexicographique chez Larousse et Robert et la triple investigation», *Langues et sociétés*, n°39, pp 139-170 (2002).
- [5] Pruvost J., «Les dictionnaires français, outils d'une langue et d'une culture», *L'essentiel français Ophrys*, Paris (2006).
- [6] Galisson R., «Pragmatisme culturelle pour accéder autrement, à une autre culture par une autre culture, par un autre lexique», *Etude Linguistique Appliquée*, n°116, pp 477-496 (1999)
- [7] Pruvost J., «Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au deuil du XXI^e siècle», *Didactologie des langues-cultures et de lexicologie*, n°137, pp 7-37 (2005)

Dictionnaires :

- Le *Dictionnaire français latin* contenant les mots et les manières de parler français (1539) de Robert Estienne
- Le *Dictionnaire français* contenant les mots et les choses (1680) de Pierre Richelet
- Le *Dictionnaire Universel* (1690) d'Antoine Furetière
- La 1^{ère} édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694)
- La 4^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1763)
- Le *Nouveau Dictionnaire universel des synonymes* (1809) de François Guizot
- Le *Dictionnaire de la langue française* (1863) d'Emile Littré, Paris : Librairie Hachette
- Le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* (1865) de Pierre Larousse, Paris : Larousse
- Le *Trésor de la langue française* (1971-1994) de Paul Imbs et Bernard Quemada
- Le *Grand Robert de la langue française* (2^{ème} édition, 1985) d'Alain Rey, Société Le Robert
- Le *Dictionnaire Culturel de la langue Française* (2005) d'Alain Rey, Société Le Robert
- Le *Petit Larousse illustré* (1906-2010), Paris : Larousse
- Le *Nouveau Petit Robert* (1993-2010), Société Le Robert
- La 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1994 - en cours)